

NOTE DE SERVICE :

DESTINATAIRE: < Nom du directeur ou Secrétaire/Trésorier >
< Directeur de l'éducation-ou-Secrétaire/Trésorier >
< Nom du Conseil-ou-Nom autorité scolaire >

EXPÉDITEUR: Taddesse Haile,
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

DATE: 18 juin 2014

OBJET: Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves
(GIARE)

- Financement du développement de la capacité locale de la GIARE pour l'année scolaire 2014-2015
- Rôle du leader GIARE

Pour faire suite à la note de service du ministère datée du 27 mars 2014 concernant le Financement des programmes d'enseignement pour l'exercice 2014-2015 – Subvention APE, j'ai le plaisir de remettre à votre conseil scolaire les documents concernant le Financement du DCL GIARE pour l'année scolaire 2014-2015.

Conformément aux notes de services antérieures du Ministère à l'intention des conseils/administrations scolaires (2014:B5 et 2013:SB17), veuillez noter qu'à compter de l'année scolaire 2014-2015 le financement du DCL GIARE sera aligné sur le cycle de présentation des rapports financiers relatifs aux *Subventions pour les besoins des élèves (SBE)* – par exemple, prévisions budgétaires en juin, préparation des prévisions budgétaires révisées en décembre et états financiers pour l'année scolaire précédente en novembre –, comme il est indiqué aux présentes ainsi que dans *l'Entente de projet pour l'exercice 2014-2015 – Développement de la capacité locale (DCL) de la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) ci-jointe*.

Le Ministère accorde ce financement dans le but d'aider les conseils scolaires sur les plans du renforcement de la capacité locale des conseils scolaires, de la prise de décision et de l'atteinte des objectifs dans au moins deux des quatre domaines prioritaires de financement suivants :

- Renforcement de la capacité en continuant le travail sur un ou des projets centraux communs hautement prioritaires afin d'atteindre ou de conserver un ou des niveaux durables indiqués dans le *Continuum de la GIARE sur les capacités de base communes* (voir le document joint aux présentes).

- Créer une intégration et une collaboration plus efficaces entre le personnel du conseil scolaire et les dirigeants du système dans les activités touchant la planification de l'amélioration du conseil, le monitoring et l'évaluation.
- Encourager la disponibilité et la facilité d'utilisation des informations pour les utilisateurs finaux (p. ex., personnel enseignant, direction d'école, surintendant), en veillant à protéger la confidentialité des données.
- Projets de gestion de la qualité des données pour améliorer l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données et de l'information fournies par le conseil scolaire dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn).

Le Ministère demande que le (la) «Nom du Conseil-ou-Nom autorité scolaire» signe et renvoie l'entente de projet en annexe d'ici au **30 juin 2014**. L'entente fera notamment état des projets/activités prévus pour l'année scolaire 2014-2015 du conseil scolaire au titre du DCL de la GIARE et indiquera comment le conseil scolaire entend utiliser les fonds accordés suivant les sections A, B, C et F de l'appendice 1 de l'annexe A ci-jointe, gabarit pour les *Plans et rapports sur le DCL de la GIARE, 2014-2015*. Veuillez retourner ces documents par courrier électronique à Aimee.Chang@ontario.ca.

Comme l'indique l'entente de projet, le leader GIARE a la responsabilité de superviser les activités et l'utilisation des fonds et sera la principale personne-ressource du Ministère pour ce projet, qui prévoit notamment l'établissement et la remise de rapports devant être approuvés par le directeur (sections D, E et G du gabarit – joint au présentes – pour *l'Appendice 1 de l'annexe A, Plans et rapports sur le DCL de la GIARE, 2014-2015*), qui doivent être produits au plus tard le **15 décembre 2014** et le **15 juin 2015**.

Étant donné les priorités de financement et les objectifs stratégiques du DCL de la GIARE pour 2014-2015, et le rôle du leader GIARE (en annexe), veuillez indiquer si un nouveau leader GIARE du conseil scolaire doit être nommé pour 2014-2015.

Le Ministère examinera le plan de votre conseil scolaire en juin et juillet. S'il l'accepte, il signera et retournera un exemplaire signé de l'entente de projet. Le Ministère devrait remettre les fonds en deux versements : 70 pour cent en **septembre 2014** et 30 pour cent en **avril 2015**. Et les factures concernant tous les paiements relatifs au DCL de la GIARE doivent être envoyées au plus tard le **1er juin 2015**.

Afin de faciliter la planification de la GIARE de 2014-2015 dans les conseils scolaires, le Ministère organisera, comme il l'a fait dans le passé, une réunion en ligne au mois de juin afin de fournir des conseils et de répondre aux questions sur l'élaboration des plans. Les détails de la réunion seront envoyés aux leaders GIARE, et nous encourageons d'autres dirigeants du système dans le conseil scolaire à y assister. La réunion sera enregistrée et affichée dans communauté en ligne Ontario, Espace pour le développement de la capacité locale de GIARE.

Si votre personnel a des questions, il peut s'adresser à Janice Taylor, chef, Groupe de liaison GIARE, au 416-212-4718.

Je vous remercie de votre leadership et de votre soutien continu à la GIARE.

Cordialement,

original signé par

Taddesse Haile,
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

Pièces jointes:

- Gabarit pour l'entente de projet pour l'exercice 2014-2015 – DCL de la GIARE
- Gabarit pour l'Appendice 1 de l'annexe A, Plans et rapports sur le DCL de la GIARE, 2014-2015
- Rôle du leader GIARE (mai 2013)
- Continuum de la GIARE sur les capacités de base communes (janvier 2006)

c.c. Leader GIARE
Agent en chef des finances du conseil